Juillet 2009





联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture Organization of the United

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation l'agriculture

Продовольственная и сельскохозяйственна организация Объединенных Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura , Alimentación

### Point 5 de l'ordre du jour

## COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Quatrième session

Rome, 15-17 juillet 2009

## SUITE DONNÉE AUX AUTRES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIOUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Table des matières

Paragraphes

### I. INTRODUCTION

2

## II. MÉCANISME DE FACILITATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL

3-9

III. MÉCANISMES NATIONAUX D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ÉTABLIS GRÂCE AU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIOUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (WIEWS)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Le document est disponible sur l'Internet, à l'adresse: http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/itwg/4th/en/

IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS	
SÉLECTION VÉGÉTALE ET DU DÉVELOPPE	MENT DES SYSTÈMES
SEMENCIERS	17 - 26

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL 27 - 28

### I. INTRODUCTION

- 1. À sa onzième session, la Commission a demandé à son Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques de d'axer ses travaux sur l'examen du premier projet de rapport mis à jour sur l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* mis à jour et sur l'examen des éléments constitutifs d'un plan visant à mettre à jour le *Plan d'action mondial*. Durant la même session, la Commission a encouragé des activités de suivi concernant:
  - le Mécanisme de facilitation pour la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des resssources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Plan d'action mondial)*;
  - le suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS); et
  - l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à travers le renforcement des capacités dans les domaines de la sélection végétale et du développement des systèmes semenciers<sup>1</sup>.
- 2. L'objet du présent document est de donner suite aux recommandations faites par la Commission à sa dernière session dans les domaines mentionnés ci-dessus, en synthétisant les travaux en cours et les progrès accomplis depuis la dernière session de la Commission. Des orientations sont demandées relativement à leur développement ultérieur, en notant que ces domaines de travail, entre autres, se reflètent dans le *Projet de plan stratégique 2010-2017 pour la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (CGRFA/WG-PGR-4/09/Inf.4).

# II. MÉCANISME DE FACILITATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL

- 3. À sa onzième session ordinaire, la Commission a demandé au Secrétariat de faire rapport à sa prochaine session sur les progrès accomplis en ce qui concerne le Mécanisme de facilitation pour la mise en oeuvre du Plan d'action mondial (Mécanisme de facilitation) et de porter les activités réalisées à la connaissance de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité), qui les examinera dans le cadre de la Stratégie de financement <sup>2</sup>.
- 4. Dans sa *Résolution 1/2006*, l'Organe directeur du Traité a demandé à la Commission d'appuyer l'élaboration de la Stratégie de financement, dans le contexte de ses travaux relatifs aux éléments d'appui du Traité, y compris le *Plan d'action mondial* et son Mécanisme de facilitation <sup>3</sup>. En outre, il a été décidé que les informations relatives aux mandats, aux politiques, aux critères d'admissibilité et aux procédures de ces organes de financement seraient receuillies et conservées par le Secrétariat du Traité international et mises à la disposition des Parties contractantes par l'intermédiaire du site web du Traité, et que le Mécanisme de facilitation pourrait compléter cette activité grâce à la collecte, auprès des Parties, d'informations sur les fonds disponibles pertinents et à la diffusion de ces informations. <sup>4</sup>.Les informations sur le Mécanisme de facilitation ont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CGRFA-11/07/Report, par. 30 à 34, et 37.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CGRFA-11/07/Report, par. 30.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> IT/GB/-1/06/Report, par. 17

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> IT/GB-1/06/Report, Appendice F, par. 13

également été présentées à l'Organe directeur du Traité à sa deuxième session en 2007 <sup>5</sup> et à sa troisième session en 2009 <sup>6</sup>.

- 5. Conformément à l'objectif, aux principes de fonctionnement, aux activités et à la structure opérationnelle du Mécanisme de facilitation appuyés par la Commission à sa dixième session ordinaire, la FAO avec Bioversity International et le Forum mondial sur la recherche agronomique (FMRA) a édité le portail du Mécanisme de facilitation en version anglaise en juin 2007. Le portail assure un accès aisé aux informations sur les sources et les ressources financières, techniques et d'information disponibles pour des sujets liés aux vingt domaines d'activité prioritaires du *Plan d'action mondial*.
- 6. Dans sa première publication, plusieurs séries de données ont été publiées et pouvaient faire l'objet de recherche, dont l'une comprenant environ 200 profils de donateurs, accompagnés pour chacun d'eux d'informations synthétiques sur les institutions donatrices (y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions de financement du développement, les fondations publiques et privées, etc.), le programme de financement spécifique des donateurs, le cadre de financement du programme correspondant (sujets visés, pays visés, groupes visés), le type de financement fourni et l'information sur l'éligibilité et le processus de demande.
- 7. Depuis le dernier rapport de la Commission<sup>7</sup>, les progrès ont porté principalement sur l'amélioration des informations fournies grâce au portail en ligne dont le contenu a été enrichi et la gamme des bénéficiaires potentiels élargie. À cet égard, les versions française et espagnole ont été ajoutées au portail, et le nombre de possibilités de financement pouvant être recherchées a augmenté de 357 pour cent pour atteindre un total de 714 programmes de financement. L'accès aux informations peut se faire soit en rentrant au moins un des critères énumérés au paragraphe 6 ci-dessus, soit par la recherche de texte sur le portail du Mécanisme de facilitation<sup>8</sup>.
- 8. Le portail fournit également d'autres informations se rapportant à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*, notamment les codes de conduite et les directives, des documents clés dans le secteur des ressources phytogénétiques, des bases de données consultables sur 307 réseaux et institutions, 41 systèmes d'information sur le matériel génétique, plus de 5 500 projets nationaux sur les ressources phytogénétiques, et une base de données sur les sources d'information. Le portail comporte également une section spéciale qui fournit des nouvelles sur les publications récentes, les congrès à venir, les expositions et d'autres événements.
- 9. Durant la période 2007-2009, les activités ont été financées exclusivement au titre du budget ordinaire de la FAO, qui se montait à 260 000 USD, faute de ressources extrabudgétaires disponibles durant cette période. Les activités ont été axées principalement sur les services d'information et sur la sensibilisation. Afin de fournir d'autres services, y compris, comme l'a demandé le Groupe de travail à sa session précédente <sup>9</sup>, la formulation de propositions de projets avec l'aide et la coordination du Mécanisme de facilitation, des fonds supplémentaires suffisants devront être fournis.

<sup>6</sup> IT/GB-3/09/Inf. 7, par. 9 à 12

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> IT/GB-2/07/Report, par. 79

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> CGRFA-11/07/11 Suite donnée aux recommandations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, par. 7-13

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> www.globalplanofaction.org

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> CGRFA/WG-PGR-3/05/REPORT, par. 12

## III. MÉCANISMES NATIONAUX D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ÉTABLIS GRÂCE AU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (WIEWS)

- 10. La Commission, à sa onzième session, s'est félicitée des progrès accomplis dans l'application de la nouvelle approche de suivi¹⁰ de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*. Il s'agit d'une méthode participative, axée sur les pays et le renforcement des capacités et fondée sur des indicateurs approuvés par la Commission. La Commission a recommandé de poursuivre la mise en oeuvre de la nouvelle approche de suivi en tant que l'un des éléments à prendre en compte dans le cadre du mécanisme de coordination à établir entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ¹¹. La Commission a également déclaré que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) devrait être développé davantage dans le cadre du développement du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture relevant du Traité international ¹².
- 11. Actuellement, grâce aux efforts déployés pour appliquer la nouvelle approche de suivi, 64 pays ont établi <sup>13</sup> ou sont sur le point d'établir <sup>14</sup> leur Mécanisme national d'échange d'informations. Soixante et un d'entre eux ont préparé un rapport national comme contribution du pays à la préparation du deuxième rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde<sup>15</sup>. Plus de 1 000 parties prenantes nationales (principalement des institutions et des centres de recherche gouvernementaux, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé) des 59 pays ont jusqu'ici mené à bien le processus de suivi participatif, et ont contribué activement à la mise en place du mécanisme national d'échange d'informations dans leur pays respectif. Lors d'une série d'ateliers nationaux, les parties prenantes ont discuté et documenté leur participation à la mise en oeuvre des 20 domaines d'action prioritaires du *Plan d'action mondial*, et ont été formées à l'utilisation du système d'information du *Plan d'action mondial* élaboré par la FAO. Au total, 879 parties prenantes nationales ont fourni directement des données à leur mécanisme respectif. Le Tableau 1 ci-dessous présente des chiffres sur la quantité des données clés accessibles dans les bases de données des Mécanismes nationaux d'échange d'informations regroupées par région.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> CGRFA-11/07/Report, Par. 3

<sup>11</sup> CGRFA-11/07/Report, Par. 27

<sup>12</sup> CGRFA-11/07/Report, Par. 37

<sup>13</sup> Cinquante-neuf pays ont finalisé leur mécanisme national d'échange d'informations: Algérie; Argentine; Arménie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bénin; Bolivie; Burkina Faso; Cameroun; Chili; Répub. du Congo; Répub. démocr. du Congo; Costa Rica; Cuba; Égypte; El Salvador; Équateur; Éthiopie; Fidji; Ghana; Géorgie; Guatemala; Guinée; Inde; Jamaïque; Jordanie; Kazakhstan; Kenya; Kirdjikistan; RDP Lao; Liban; Malawi; Malaisie; Mali; Nicaragua; Niger; Nigeria; Oman; Ouganda; Ouzbékistan; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Pérou; Philippines; Portugal; République dominicaine; Répub. tchèque; Sénégal; Sri Lanka; Tadjikistan; Tanzanie; Thaïlande; Togo; Turquie; Uruguay; Venezuela; Viet Nam; Zambie.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cinq pays sont actuellement sur le point de finaliser leur mécanisme national d'échange d'informations : Angola; Côte d'Ivoire; Maroc; Mozambique; Yémen.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Veuillez vous reporter au document CGRFA/WG-PGR-4/09/1 : Préparation du deuxième rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

12. La FAO et Bioversity International ont fourni une assistance technique aux pays pour l'application de la nouvelle approche de suivi. Des experts nationaux de plus de 15 pays ont partagé leur expérience en aidant directement environ 25 pays voisins à établir leur propre Mécanisme national d'échange d'informations. Un soutien financier a été fourni pour des activités d'assistance technique au titre du budget ordinaire de la FAO pour un montant d'environ 485 000 USD, ainsi que des ressources extrabudgétaires fournies par les gouverments du Canada, d'Espagne, d'Italie, du Japon, de Norvège et des Pays-Bas pour un montant total de 2 053 000 USD depuis 2003 <sup>16</sup>. Dans la majorité des pays, ce soutien financier n'a couvert qu'en partie les coûts de la mise en place des Mécanismes nationaux d'échange d'informations, et les institutions nationales coordonnatrices et participantes ont fourni des ressources financières en nature.

Tableau 1. Nombre de projets liés au *Plan d'action mondial*, cultivars et publications pour lesquels des informations détaillées sont disponibles sur les bases de données des Mécanismes nationaux d'échange d'informations établies sous WIEWS

	Nombre de			Source
<b>Région</b> <sup>17</sup>	Projets <sup>18</sup>	Cultivars	Publications	(nombre de pays)
Afrique	2 023	10 383	2 083	18
Amérique	4 083	15 339	6 378	15
Asie et Pacifique	4 714	19 108	8 490	10
Europe	674	3 930	1 148	4
Proche-Orient et Afrique du Nord	1 534	9 108	3 756	12
Total	13 028	57 868	21 855	59

- 13. L'accès sur Internet à tous les mécanismes qui ont été établis est assuré par le biais du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les RPGAA (WIEWS). L'accès est également actuellement fourni, dans quelques pays, par le serveur web de l'organisation coordonnatrice nationale. Étant donné que le nombre de pays qui mettent en place des mécanismes augmente rapidement, et compte tenu du volume d'informations détenu dans leurs bases de données, une restructuration profonde du système mondial d'informations opérant sous WIEWS sur le suivi de la mise en oeuvre du Plan a débuté en janvier 2009. Le système d'information a été amélioré en ce qui concerne l'interrogation des données et l'efficacité dans la fourniture des informations, et est complètement opérationnel depuis juin 2009.
- 14. La FAO continue de mettre à jour et d'améliorer les outils utilisés par les pays dans l'application de la nouvelle approche de suivi. La version la plus récente a été diffusée en juin 2009 et est disponible en 20 langues<sup>19</sup>, tout comme la version web opérée sous WIEWS.
- 15. À ce jour, huit pays parmi les 27 pays qui ont mis en place leur mécanisme avant la fin du mois de mars 2007, ont soit entrepris une deuxième itération du processus de collecte de données.

<sup>19</sup> Allemand; anglais; arabe; arménien; azeri; chinois; espagnol; français; géorgien; italien; lao; malais; norvégien; portugais; russe; slovaque; tchèque; thaï; turc et vietnamien.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ce chiffre couvre uniquement les coûts de la mise en place des Mécanismes nationaux d'échange d'informations et ne comprend pas les coûts de la préparation et de la publication des rapports nationaux.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Groupements des pays par région conformément à l'Annexe 1 de l'État des RPGAA dans le monde (1998).

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Pour des détails sur le contenu, voir CGRFA-10/04/Inf.5 pages. 92-94 et 96.

soit partiellement mis à jour leur base de données. Sept pays d'Asie du Sud et du Sud-Est prévoient d'actualiser leurs informations au cours des deux prochaines années, grâce à l'appui d'un projet régional financé par le Japon. Ce projet, opérationnel depuis mars 2009, appuiera également l'application de la nouvelle approche de suivi dans six autres pays en Asie.

16. L'application de l'approche de suivi à tous les pays, comme l'a recommandé la Commission, nécessitera des ressources extra-budgétaires supplémentaires pour parvenir à une couverture mondiale. Un appui pourrait aussi être nécessaire dans l'avenir pour renforcer les mécanismes déjà en place dans certains pays. La mise à jour du *Plan d'action mondial* à évolution continue, prévue pour la douzième session ordinaire de la Commission, telle que figurant dans le document Mise à jour du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture <sup>20</sup> pourrait aussi exiger la révision des indicateurs et des modèles de rapports pour le suivi de la mise en oeuvre du Plan, qui constituent le fondement de l'approche de suivi appliquée.* 

## IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DE LA SÉLECTION VÉGÉTALE ET DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES SEMENCIERS

### Renforcement des capacités dans le domaine de la sélection végétale

- 17. À sa dernière session, la Commission s'est félicitée des progrès accomplis concernant le renforcement des capacités en matière de sélection végétale, et a confirmé l'importance du renforcement des capacités en matière de sélection végétale, y compris au moyen d'une approche participative et du renforcement des capacités dans le domaine des biotechnologies et des systèmes semenciers, ainsi que des initiatives telles que l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités en matière de sélection végétale (GIPB)<sup>21</sup>.
- 18. La Commission a également demandé qu'un document soit préparé sur les options possibles pour renforcer la sélection végétale dans les pays en développement, identifiant de nouvelles possibilités de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé, avec la participation des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Le projet de plan stratégique 2010-2017 pour la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture <sup>22</sup> comprend une disposition prévoyant que le Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques fournira des recommandations, à sa prochaine session, sur les travaux futurs en matière de sélection végétale, de systèmes semenciers et de plantes cultivées essentielles à la sécurité alimentaire, y compris le document sur les options possibles pour renforcer la sélection végétale.
- 19. Dans le cadre du GIPB, la FAO a continué d'évaluer à l'échelle mondiale les capacités nationales en matière de sélection végétale et de biotechnologies associées. Des informations sont aujourd'hui disponibles pour plus de 80 pays<sup>23</sup>, et des études ont été utilisées pour la préparation de rapports nationaux de 49 pays. Le GIPB conduit des consultations régionales aussi bien en recourant à des moyens électroniques qu'en organisant des réunions proprement dites, dans le but d'élaborer des stratégies régionales pour le renforcement des capacités en matière de sélection végétale. Les résultats des consultations en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie du Sud

CORPA/WO-FOR-04/3

<sup>23</sup> Des études de sélection végétale sont disponibles à l'adresse suivante: http://km.fao.org/gipb/pbbc

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> (CGRFA/WG-PGR-4/09/2)

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> CGRFA-11/07/Report, Par. 33.

<sup>22</sup> CGRFA/WG-PGR-04/5

et du Sud Est sont maintenant disponibles <sup>24</sup>. Des consultations impliquant d'autres régions sont actuellement en cours de préparation.

- 20. Grâce aux ressources allouées au titre du budget ordinaire ainsi que des ressources extrabudgétaires, et en collaboration avec le GCRAI ainsi qu'avec des programmes et des partenaires nationaux, des activités sont actuellement conduites pour appuyer les activités prioritaires du *Plan d'action mondial* et l'application de l'Article 6 du Traité international<sup>25</sup>. Dix cours de formation ont été organisés dans les régions Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, y compris des cours sur les méthodes de sélection participatives, l'application d'outils biotechnologiques, les activités de pré-sélection et les programmes d'amélioration végétale. Des publications sur les outils biotechnologiques<sup>26</sup> et la sélection végétale participative<sup>27</sup> ont été préparées. Le GIPB, en coordination avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale et le *Generation Challenge Programme* du GCRAI, soutient plusieurs projets par le biais d'un système compétitif d'octroi de subventions. En 2009, six projets de pré-sélection ainsi qu'un rapport d'examen approfondi sur la résistance à la rouille des principales cultures ont reçu un appui.
- 21. Le site web du GIPB enregistre environ 2 500 visites par mois, et les mises à jour du site sont diffusées au moyen d'une liste de distribution comptant plus de 6 000 utilisateurs. Durant la période, une gamme de matériels multilingues a été développée, qui est axée principalement sur les moyens de faire connaître le GIPB aux partenaires et aux décideurs en tant que plateforme pour un partenariat mondial ainsi qu'en tant que référentiel de bases de données sur les capacités en matière de sélection végétale et le rôle de la sélection végétale dans le changement climatique<sup>28</sup>. Étant donné que des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour soutenir et développer les activités, un plan d'activités détaillé pour le GIPB a été élaboré à travers un processus consultatif auquel ont participé plus de 200 chercheurs, responsables de recherche, décideurs et autres parties prenantes <sup>29</sup>.

### Renforcement des systèmes semenciers

22. À sa dernière session, la Commission a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux afin de renforcer les systèmes semenciers aux niveaux national, régional et mondial, et a recommandé d'établir une analyse des carences du secteur semencier. Cette analyse devrait étudier de façon équilibrée à la fois le secteur structuré et non structuré, ainsi que les relations entre la sélection végétale et les systèmes semenciers <sup>30</sup>. Le projet de plan stratégique 2010-2017 pour la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture <sup>31</sup> comprend une disposition selon laquelle le Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques formulera des recommandations, à sa prochaine session, sur les travaux futurs en matière de sélection végétale, de systèmes semenciers et de plantes cultivées essentielles à la sécurité alimentaire, y compris l'examen de l'analyse des carences.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> http://km<u>.fao.org/gipb/index.php?option=com\_content&task=view&id=380&Itemid=271</u>

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>IT/GB-3/09/16 Application de l'Article 6

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> "Markes-assisted selection: current status and future perspectives in crops, livestock, foresty and fish". 2007. FAO. Editors Guimaraes, E.P.; Ruane, J.; Sherf, B.D; Sonnino, A.; and Dargie, J.D. et "Biotechnology tools for conservation and use of plants: a chool play for senior students". 2007. FAO.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> "Plant breeding and farmers participation". Editors Ceccarelli, S.; Guimaraes, E.P.; and Weltzien, E. Sous presse

<sup>28</sup> http://km.fao.org/gipb/

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Plan d'activités du GIPB http://km.fao.org/gipb/images/pdf\_files/GIPBBusinessPlan\_2009\_2013.pdf.

<sup>30</sup> CGRFA-11/07/Report, Paragraphe 34.

<sup>31</sup> CGRFA/WG-PGR-04/5

CGRFA/WG-PGR-4/09/4 7

23. Le renforcement des systèmes semenciers nationaux a été identifié comme une activité importante qui contribue à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et qui apporte des avantages directs aux communautés agricoles qui verront leurs moyens d'existence s'améliorer. Actuellement de nombreux agriculteurs dans les pays en développement ne bénéficient pas pleinement des semences de qualité améliorée du fait d'une combinaison de divers facteurs tels que: faiblesse des systèmes de production et de distribution de semences, défaillance des systèmes d'assurance qualité des semences, manque d'accès au crédit pour l'achat d'intrants et inadéquation des politiques semencières. La pression exercée par la flambée des prix des denrées alimentaires durant la période 2007-2008 ainsi que les impacts du changement climatique ont posé de nouveaux défis. Un document mettant en évidence l'impact de ces changements sur les systèmes de semences a été présenté au Comité de l'agriculture en 2009 32.

- 24. La FAO collabore avec plusieurs associations régionales de producteurs de semences en Afrique et en Asie ainsi qu'avec des communautés économiques régionales afin de réunir institutions publiques et sociétés privées dans le but de renforcer les systèmes semenciers. Une approche stratégique s'impose pour instaurer des liens entre le secteur structuré et le secteur des semences conservées par les agriculteurs; développer des entreprises semencières locales; revitaliser et renforcer le secteur semencier public; renforcer les politiques et la législation semencières aux niveaux national et régional; améliorer les systèmes d'information nationaux et régionaux pour la sécurité des semences et renforcer les liens qui les unissent.
- 25. En Asie centrale, en collaboration avec la Communauté économique centre-asiatique (CEC), la FAO facilite la création d'une nouvelle association régionale de producteurs de semences (ECOSA). En Afrique, le Programme africain sur les semences et la biotechnologie (ASBP), établi à l'échelle du continent avec l'Union africaine en 2007, fournit un cadre stratégique pour le développement du secteur semencier en Afrique. Au niveau sous-régional, plusieurs projets sont en cours d'exécution <sup>33</sup> qui visent l'harmonisation des règles et des règlements relatifs aux semences et la formulation d'une stratégie complète de développement du secteur semencier qui établisse un lien entre la conservation et la sélection végétale et les acteurs du secteur semencier. Des projets sont achevés ou en cours d'exécution en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi qu'en Asie centrale. D'autres projets<sup>34</sup> sont en cours d'exécution qui visent l'amélioration ou la révision des politiques et législation semencières.
- 26. En 2007-2008, la hausse rapide des cours internationaux des denrées alimentaires a conduit à une crise mondiale de sécurité alimentaire, qui a poussé la FAO à lancer l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (IFPA), dans le but immédiat d'accroître rapidement la production alimentaire durant les campagnes agricoles de 2008 et 2009. Cet objectif devait être réalisé essentiellement en facilitant un accès direct des petits exploitants aux intrants.

<sup>32</sup> COAG 2009/Inf 7, Seed Security for Food Security in the Light of Climate Change and Soaring Food Prices: Challenges and Opportunities

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Des règles et règlements harmonisés en matière de semences dans les pays de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest ont été adoptés par les chefs d'État en mai 2008; règles et règlements harmonisés en matière de semences adoptés par la SADC; des règles et règlements harmonisés en matière de semences sont en cours d'élaboration dans des pays de la CEMAC en Afrique centrale et dans des pays du COMESA; des règles et règlements harmonisés en matière de semences sont achevés pour la région CEC en Asie centrale ; un programme stratégique sous-régional pour le développement du secteur semencier a été élaboré pour la CEMAC en 2008

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Des politiques et législations nationales en matière de semences élaborées et mises en application dans les pays suivants: Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Gambie, République démocratique du Congo et Burkina Faso. De nouveaux projets sont en cours au Cameroun, au Togo et au Bénin

Dans ce contexte, la FAO a préparé des propositions de projets pour plus de 200 millions d'USD<sup>35</sup> visant une croissance rapide de la production et de la distribution de semences de bonne qualité des principales cultures vivrières dans plus de 100 pays dans le but de stimuler la productivité des cultures et, ce faisant, de surmonter les effets négatifs de la hausse des prix des denrées alimentaires.

## V. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

- 27. Dans le but de renforcer la synergie du partenariat public-privé entre les secteurs semenciers des pays développés et en développement, une nouvelle initiative mondiale intitulée « Seed Alliance without Boundaries » (SAWIB) (Alliance Semences Sans Frontières) a été lancée en 2009. Son principal objectif est de créer un forum réunissant les acteurs des secteurs public et privé de pays à l'industrie semencière et alimentaire développée et en développement, afin de faciliter le transfert de compétences technologiques et entrepreunariales relatives à la production et à la distribution de semences; et de créer des liens entre le secteur semencier structuré et les agriculteurs. En 2009, l'initiative SAWIB a permis à des représentants de 10 sociétés semencières locales de l'Afghanistan, d'Iraq et de l'Ouzbékistan de visiter des industries semencières de pointe en Inde dans le but d'établir des relations commerciales solides et de stimuler le transfert technologique et de connaissances entre les sociétés.
- 28. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

### Mécanisme de facilitation

- (i) Recommander à la Commission de reconnaître la nécessité de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour faire progresser le fonctionnement du Mécanisme de financement et d'encourager les pays et les organismes donateurs à mettre à disposition des fonds supplémentaires afin de rendre complètement opérationnel le Mécanisme de financement;
- (ii) Fournir des avis supplémentaires sur le rôle du Mécanisme de facilitation à l'appui du mécanisme de coopération entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international, afin qu'ils puissent mutuellement tiré profit des services d'information existants, notamment la base de données sur les programmes de financement comprise dans le Mécanisme de facilitation.

### Application de la nouvelle approche de suivi

- (iii) Recommander à la Commission de reconnaître le besoin de mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes pour pouvoir appliquer la nouvelle approche de suivi dans le plus grand nombre possible de pays et renforcer les mécanismes nationaux d'échange d'informations;
- (iv) Fournir des avis supplémentaires sur le rôle de la nouvelle approche de suivi à l'appui du mécanisme de collaboration entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international;
- (v) Étudier la nécessité de réviser les indicateurs et le modèle de rapports pour le suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* à évolution continue à la lumière de la mise à jour du *Plan d'action mondial*.

## Renforcement des capacités dans le domaine de la sélection végétale et du développement des systèmes semenciers

(vi) Réaffirmer l'importance de poursuivre les travaux dans le domaine du renforcement des capacités en matière de sélection végétale et de systèmes semenciers, et inviter instamment la FAO à poursuivre ses activités de formation et de renforcement des capacités,, et les donateurs à soutenir ces activités;

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Projets conduits grâce à la Coopération technique et à la Facilité alimentaire de l'UE « Réponse rapide de l'UE à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement », Secrétariat de l'IFPA http://www.fao.org/isfp/isfp-home/en/

CGRFA/WG-PGR-4/09/4

9

(vii) Réaffirmer la nécessité d'intensifier la collaboration internationale pour le renforcement des capacités en matière de sélection végétale et le développement des systèmes semenciers, y compris en appuyant la mise en oeuvre de l'Article 6 du Traité international.